

Conseil Municipal du 2 septembre 2010

L'an deux mil dix et le deux septembre à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BONNET Daniel.

Tous les membres en exercice sont présents, sauf M. YELMO José, Melle COCHOIS Coralie, M. ROUSSEL Jean-Pierre, Mme ROULLE Annie.

Monsieur HEUSGHEM Steve été nommé secrétaire de séance

Date de convocation : 16 août 2010

Le compte-rendu de la séance du 8 juillet 2010 est lu et approuvé.

I – Délibérations

➤ **N° 48/2010 Ouverture de crédits – Budget Eau 2010**

Le conseil municipal,

Décide de procéder aux ouvertures de crédits suivants sur le budget de l'exercice en cours :

En section de fonctionnement

Dépenses

6414 Indemnités et avantages divers 550 €

Recettes

758 Produits divers de gestion courante 50 €

773 Mandats annulés 500 €

➤ **N° 49/2010 Ouverture de crédits – Budget Principal 2010**

Le conseil municipal décide de procéder aux ouvertures de crédits suivants sur le budget de l'exercice en cours :

En section de Fonctionnement

Dépenses

61521 Entretien et réparation sur terrains -13 493 €

617 Etudes et recherches 14 980 €

6225 Indemnité au comptable 250 €

6227 Frais d'acte et de contentieux 1 400 €

6231 Annonces et Insertions 1 000 €

6413 Personnel non titulaire 5 000 €

6456 Versement au FNCSFT 1 623 €

6475 Médecine du travail 650 €

658 Charges diverses de gestion courante 4 000 €

Recettes

6459 Remboursst sur charges séc. Soc. 2 000 €

70311 Concessions cimetièrè 1 000 €

7067 Redev. Services périscolaires 1 200 €

7083 Locations diverses 850 €

7334 Droits d'occupation du sol 400 €

74718 Autres participations de l'Etat 526 €

7488 Autres participations 1 184 €

7621 Produits des immo. Financ. 7 800 €

7788 Produits exceptionnels 450 €

En section d'investissement

Dépenses

2135 Installations générales 7 800 €

Op. 10003 Aménagement du cimetièrè

Recettes

024 Produits des cessions d'immo.

7 800 €

➤ **N° 50/2010 Création d'un poste d'éducateur sportif de 2^{ème} classe**

Le conseil municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 relative à la Modernisation de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant,

Considérant qu'il convient d'attacher un éducateur sportif auprès de l'école primaire,

Décide de créer, à compter du 2 septembre 2010, un poste d'éducateur sportif de 2^{ème} classe du cadre d'emploi des éducateurs territoriaux des activités physiques pour une quotité de 7,5/35°.

L'agent recruté pourra percevoir des indemnités horaires complémentaires en fonction des heures réellement effectuées et bénéficiera des indemnités de déplacement au taux en vigueur sur la base forfaitaire d'un aller-retour Reims-Taissy par journée travaillée.

➤ **N° 51/2010 Acquisition abri de jardin**

Monsieur le maire expose aux membres présents que la commission de sécurité a demandé que la chaufferie de la gendarmerie soit débarrassée des différents produits et matériaux s'y trouvant.

Pour ce faire, il propose de reprendre l'abri de jardin que Monsieur Arnould avait installé dans son jardin au prix de 50 €. Monsieur Arnould est muté sur Châlons-en-Champagne.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Décide d'acquérir l'abri de jardin du gendarme Arnould pour la somme de 50 €.

Monsieur Arnould sera réglé par virement sur son compte bancaire

➤ **N° 52/2010 Cession pistolet à peinture**

Le conseil municipal, sur la proposition de Monsieur GOBRON François, décide de procéder à la cession d'un kit de marquage routier acquis en 1999 pour 7 195,66 € portant le numéro d'inventaire 99-2188-10 et totalement amorti.

Le prix de cession est fixé à 500 €.

II – Commissions

Avant le compte-rendu des commissions, Monsieur le Maire fait un rapide rapport sur le déroulement de la fête patronale 2010 et sur la cérémonie d'accueil des nouveaux taissotins.

Il fait également un point sur le dossier de l'eau. Il était initialement prévu que la communauté de communes prenne en charge l'interconnexion des réseaux avec Reims Métropole, mais après une réunion de travail avec un consultant extérieur, il s'avère que la création d'un syndicat intercommunal pour l'adduction de l'eau est envisageable en raison de la situation administrative et technique complexe existante. Après délibération concordante des collectivités concernées, la création de cette structure pourrait être entérinée par les services préfectoraux sous un délai de 3 mois.

Par ailleurs, le conseil municipal est informé des points suivants :

Urbanisme

La commune a été destinataire de deux déclarations d'intention d'aliéner pour les parcelles cadastrées section AH 61 et 60 appartenant, respectivement, aux conjoints FOURNEL et HURPEZ, inscrites en zone NAc2 au Plan d'Occupation des Sols et prolongement du lotissement « Les Poteaux ».

Un explicatif sur le déroulement de la procédure de préemption, à l'aide d'un schéma synthétique, est fourni aux conseillers. Il est également précisé que l'aménagement de la zone nécessite de posséder l'ensemble des terrains compris dans le périmètre. A défaut, il peut être envisagé dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de diviser le secteur en deux en prenant comme limite le chemin.

L'avis du service des Domaines a été reçu le 27 août et l'estimation est arrêtée à 30 €/m². Les justifications de ce prix ont été reçues par mail le 1^{er} septembre.

Enfin, il est rappelé qu'à défaut d'accord possible avec les propriétaires des terrains, le conseil serait amené à réfléchir à la mise en place de nouveaux outils d'aménagement urbain.

Après un tour de table où chaque personne présente a pu argumenter sa position, il est décidé de proposer une préemption des terrains à 42 €/m². Le droit de préemption urbain étant délégué au maire, l'avis de la commune sera transmis par arrêté municipal.

La commission urbanisme, réunie le 25 août, a travaillé sur le règlement du Plan Local d'Urbanisme de la zone urbaine en uniformisant les règles d'édification des clôtures en limite d'emprise publique et en limites séparatives, en limitant les terrasses et les toits-terrasses et en obligeant à la plantation d'arbres de haute tige par 200 m² de terrain libre de toute construction.

Voirie

- Travaux de voirie lotissement Ferme d'en Bas achevés et démarrage depuis 2 semaines de la rue Cliquot
- Réunion le 24 août avec M. Lavigne du conseil général pour les travaux d'aménagement de la traversée d'agglomération, ceux-ci pourraient être étalés sur 5 ans et réalisés en 3 tranches : de la rue de la Paix à la place Maillart, de la place Maillart vers Sillery et le côté Cormontreuil. La commune est dans l'attente du nouveau dossier de M. Lavigne.

Fêtes

- Invitation au pot de départ à la retraite de Mme Garnier le 17 septembre à 18H30

Jeunesse et Sports

- Journée des associations le samedi 4 septembre de 14H à 17H.

Communication

- Site Internet opérationnel depuis presque un an. Monsieur Tiaffay fera un point sur son fonctionnement pour sa première année d'existence.

Environnement

- Conservation des deux fleurs
- Mention très bien à Fast Hôtel

Conseil Municipal Enfants

- Participation à la fête patronale
- Vente des calendriers en cours

Bâtiments

- Réfection des peintures du bureau de la directrice de l'école primaire
- Caisse des Ecoles : meuble et rideaux
- Maternelle : remplacement des robinets thermostatiques
- CCA et Salle des sports : pré-visite avant la mise en place des caméras de vidéosurveillance
- Gendarmerie : listing des travaux à effectuer
- Mairie : lancement de la consultation pour la désignation de l'AMO
- Chaudières : bordereau des prix des pièces de remplacement à demander à certains prestataires

Prochaine réunion de conseil : le 30 septembre à 20H30.